

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GRAND CONSEIL

rapport d'activité

année parlementaire 2015 – 2016

(1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)



👉 le mot du secrétaire général	3
👉 les ressources humaines	4
👉 le secrétariat parlementaire	7
👉 la section des commissions	14
👉 le Bulletin du Grand Conseil	18

Consilio jungit « Unis par et pour le Parlement »

Le rapport annuel est l'opportunité de mettre en évidence l'activité dense et variée des collaboratrices du service. C'est l'occasion de valider nos réussites, nos marges de progression, de renouveler notre engagement à dédier nos compétences et notre énergie à l'accompagnement des député-e-s. En ce sens, la revalorisation de la fonction de secrétaire de commission, acquise après plusieurs années, représente non seulement une reconnaissance pour le métier, mais aussi le gage d'une implication et d'un service renouvelés des collaborateurs-trices concerné-e-s.

Cette année parlementaire a vu les collaborateurs-trices du service retourner dans leur bâtiment historique après d'importants travaux de rénovation. Les conditions de travail y sont très appréciées et tout le monde se réjouit désormais de la perspective de ne former plus qu'un avec le parlement, au vu de la parfaite complémentarité des deux bâtiments, appelés à former un seul et unique complexe.

Les « portes ouvertes » organisées le 8 mars 2016 participent de la volonté du Secrétariat général du Grand Conseil de s'ouvrir aux député-e-s et de leur permettre de se familiariser avec les visages des collaborateurs-trices du service ainsi qu'avec leurs nouveaux espaces de travail. Ces visites témoignent de notre volonté de créer un lien indispensable avec les député-e-s, sur la durée.

Dans ce même ordre d'idées, les réponses au questionnaire envoyé aux député-e-s ont révélé un grand degré de satisfaction pour les prestations fournies, ce qui nous réjouit. Quant aux points à améliorer, notamment en lien avec le site Internet, le Secrétariat général s'est employé à apporter des correctifs dans la mesure de ses moyens. C'est un défi que l'équipe en place relève avec enthousiasme et dont les effets seront évalués à intervalles réguliers, en attendant l'avènement du projet Bleu-SIEL.

Ce rapport est pour moi l'occasion de remercier ici toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Secrétariat général, compétent-e-s et engagé-e-s, ainsi que nos différents partenaires pour leur contribution à nos missions ; sans oublier les député-e-s pour leur soutien et leur critique constructives, tous deux indispensables pour ajuster notre action et faire évoluer le service.

Nous entrons désormais dans la dernière année de législature, avec ses nombreux défis pour le Secrétariat général, parmi lesquels la prise de possession des nouvelles salles du futur parlement, le renouvellement de la députation et les changements liés à la nouvelle législature. Ces défis seront certes sources d'une charge de travail conséquente et accentuée, mais la planification mise en place sous la houlette du Bureau du Grand Conseil porte déjà ses fruits : des projets tels que les décrets sur les indemnités et les commissions thématiques pour la prochaine législature seront soumis au Grand Conseil dans les délais légaux.

Réunir les conditions les meilleures pour permettre aux député-e-s de mettre en forme leurs idées reste notre motivation principale. A nous de relever ensemble et avec succès les défis qui se profilent dans les mois à venir et qui seront portés par et pour le parlement.

Igor Santucci

Secrétaire général du Grand Conseil

Mise à jour des cahiers des charges

La fonction RH du service poursuit le défi de prendre une réelle dimension d'indépendance par plusieurs actions, la principale étant la mission donnée à chaque section d'entreprendre une mise à jour des cahiers des charges de tous les collaborateurs-trices pour fin 2016.

Cette tâche permet à chacun de réfléchir à ses activités et de se situer dans l'entité au niveau de sa formation, de ses responsabilités et de ses capacités spécifiques. Elle doit permettre une meilleure efficacité à terme de tout le service. Le répondant RH a notamment accompagné le secrétariat des commissions dans cette tâche, rendue nécessaire suite au nouvel enclassement des secrétaires de commissions décidé par le Grand Conseil en décembre 2015. La définition des tâches de la fonction de secrétaire de commission est désormais revue et une uniformisation du format est poursuivie.

Yves Robert
Administrateur gestionnaire et
Répondant ressources humaines

indépendance

A distance d'une année, la fonction RH continue de prendre une nouvelle dimension au sein du service. Il n'en demeure pas moins que ce dernier reste le « parent pauvre » comparativement aux Départements qui ont tous à leur tête un Responsable RH départemental et des Responsables RH par service. Le Répondant RH du Secrétariat général du Grand Conseil est la plupart du temps oublié ou tout du moins non invité dans les divers ateliers permanents liés à la fonction RH. Néanmoins, par les nombreuses séances RH du Département des institutions et de la sécurité, auxquelles le répondant du Secrétariat général participe, les échanges avec les collègues d'autres services se révèlent être un moyen d'être tenu informé des décisions prises au niveau du SPEV et/ou des directives du Conseil d'Etat afin de les relayer auprès du Secrétaire général et de communiquer à l'interne ce qui peut l'être.

télétravail

Pour donner suite à une directive du Conseil d'Etat, le service encourage le télétravail au sein de ses diverses sections, pour autant que les missions du service soient correctement assumées. Dès lors, 9 collaborateurs-trices pratiquent le télétravail, selon une convention écrite, à un taux d'activité représentant 20% à 50% de leur taux d'activité réel. Proportionnellement, la tâche liée à la rédaction du Bulletin du Grand Conseil est la plus susceptible de bénéficier du télétravail.

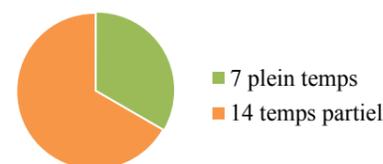
chiffres clés 2015-16

16.8 ETP

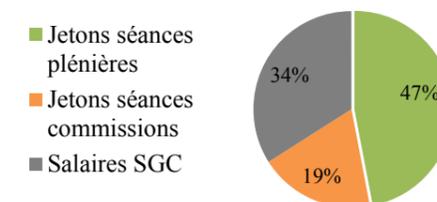
21 collaborateurs-trices

Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 21 collaborateurs-trices ventilés sur 16.8 ETP ; s'y ajoutent l'apprentie formée depuis août 2015 ainsi que deux auxiliaires qui ont pallié diverses absences en 2015 et 2016, notamment suite à un congé maternité.

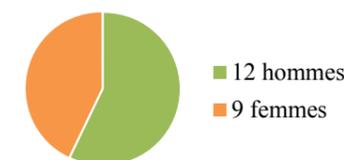
Répartition plein temps / temps partiel



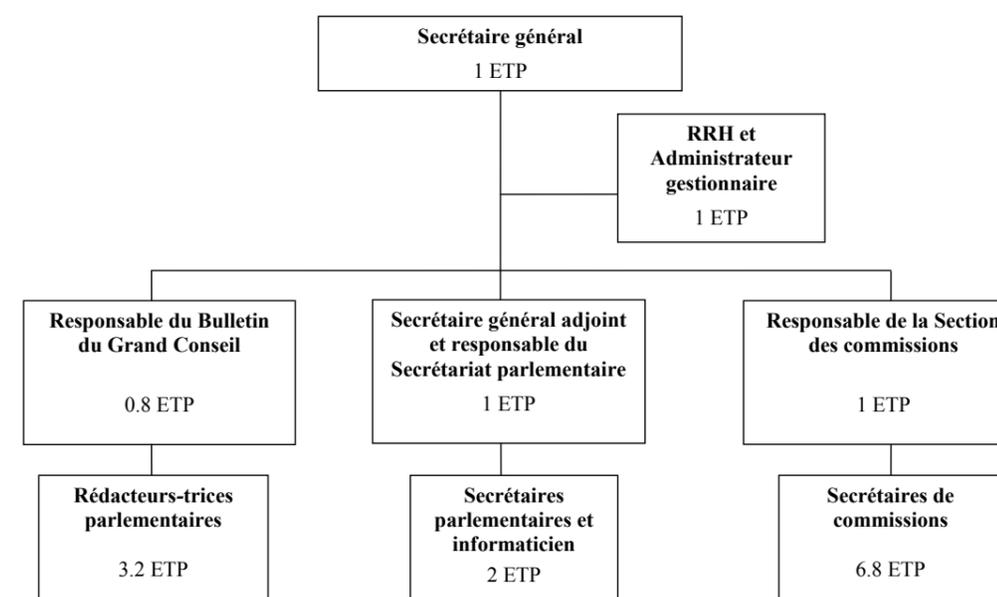
Comparaison salaires / indemnités députés



Répartition du personnel par genre



Organigramme du Secrétariat général du Grand Conseil



faits marquants 2015 – 2016

Mouvement de personnel

Un seul départ volontaire s'est produit à fin décembre 2015 ; une secrétaire parlementaire qui a travaillé pendant dix-sept ans au sein du Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a choisi de réorienter sa carrière au sein du DFJC. Une procédure de recrutement a permis de la remplacer au 1^{er} mars 2016, en la personne de Mme Céline Pesquet Saffore, nouvelle secrétaire de direction, auparavant active au Service des communes et du logement (SCL).

Apprentie

Après une pause, le service accueille à nouveau une apprentie de commerce, pour les trois ans de sa formation. Engagée en août 2015, l'apprentie employée de commerce en formation élargie (deux langues étrangères) s'est très vite intégrée dans le service. Si elle est directement rattachée au Répondant RH, en sa qualité de Formateur en entreprise certifié, elle est également suivie, dans ses tâches quotidiennes, par le secrétariat parlementaire. Elle suit les cours professionnels à Aigle (sa ville de résidence) deux jours par semaine et suit également les Cours interentreprises via le Centre d'éducation permanente (CEP). Dans ce cadre, elle est appelée à présenter deux travaux personnels, en 1^{ère} et en 2^e année. L'année dernière, ce travail était axé sur la nomination des commissions et l'attribution des objets à examiner. Le thème choisi d'un commun accord avec son formateur pour la 2^e année sera celui du traitement des invitations présidentielles.

Déménagement

Le SGC a réintégré ses locaux de la Place du Château 6 en juillet 2015, après un déménagement d'une année pendant laquelle d'importants travaux ont été effectués dans le bâtiment historique de la Cité, parallèlement aux travaux de reconstruction du parlement.

Tous les collaborateurs-trices ont été heureux de retrouver « leurs murs » et, par souci de maintenir un véritable esprit d'équipe, tenant compte de la répartition des sections sur trois étages, plusieurs activités communes ont été organisées afin de créer des conditions favorables aux échanges à l'intérieur du service.

Formation continue

Un des buts principaux de la fonction RH est d'aller au-devant des demandes de formation continue des collaborateurs-trices. Dans ce cadre, une formation menant au Diplôme fédéral ICT Manager (Technologies de l'information et de la communication) est actuellement suivie par l'informaticien du service.

En outre, un collaborateur de la section du secrétariat des commissions a accompli une formation certifiante auprès de l'Idheap, couronnée de succès par l'obtention du Certificat exécutif en management et action publique (CEMAP).

D'autres formations de courte durée ont été suivies par deux collaboratrices du secrétariat des commissions, en lien direct avec leur fonction (« Droit de la famille », « Colloque parentalité et détention », « Droit de l'exécution des peines ») alors que plusieurs collaborateurs-trices ont bénéficié de formations diverses au CEP (« Organiser son travail et gérer son temps », « Affirmation de soi », « Gagner en aisance personnelle », « Office 2007, les nouveautés »).

Par ailleurs, lors des entretiens d'appréciation, une analyse complète des demandes en formation continue a été accomplie en collaboration avec les responsables de section et validée par le Secrétaire général. Ceci permettra à plusieurs collaborateurs-trices de suivre diverses formations continues, notamment en gestion de projet et en légistique au cours de l'année à venir.

La plaque tournante du Secrétariat général

Arrivé au 1^{er} juillet 2015 au Secrétariat général du Grand Conseil, avec la double fonction de secrétaire général adjoint et de responsable du secrétariat parlementaire, cette année 2015-2016 coïncide donc exactement avec la première année d'activité du soussigné.

Le secrétariat parlementaire, de par ses attributions, est la plaque tournante du Secrétariat général du Grand Conseil. C'est en quelque sorte « l'état-major de l'état-major ».

L'équipe, constituée des deux secrétaires parlementaires, de l'informaticien et du soussigné, travaille en interaction permanente avec le secrétaire général, l'administrateur gestionnaire et répondant ressources humaines, sans oublier l'apprentie de commerce du service. Durant cette année, le secrétariat parlementaire a eu la chance de pouvoir s'attacher les services de la secrétaire de direction du Service des communes et du logement, particulièrement au fait des institutions. Son arrivée a insufflé une belle dynamique à l'ensemble de l'équipe.

Le secrétariat parlementaire assure toute la logistique administrative liée aux séances plénières, ce qui constitue le cœur de son travail. Cependant, il est aussi actif sur de nombreux autres thèmes, comme les remplacements de député-e-s, la mise à jour permanente des bases de données et d'Internet, le développement des outils informatiques comme Confluence, la gestion des nominations de commissions, ou encore le traitement des indemnités des député-e-s. Plus de détails sont fournis dans la partie « chiffres clés 2015-2016 ».

Le secrétaire général adjoint soussigné participe aux séances du Bureau du Grand Conseil et en prend le procès-verbal. Il assiste par ailleurs aux « débriefings » des séances du Conseil d'Etat, aux séances hebdomadaires du Collège des secrétaires généraux et à celles de la Commission thématique de la modernisation du Parlement.

S'y ajoutent des événements particuliers comme : les rencontres entre le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat ; celles entre les Présidences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat ; les assemblées annuelles de la Société suisse pour les questions parlementaires et des Bureaux des Grands Conseils des huit cantons latins ; des rencontres bilatérales entre le Bureau et d'autres Bureaux de Grands Conseils ; des accueils de délégations étrangères ; la journée du « Parlement des filles », dans le cadre de la journée Oser tous les métiers ; et toutes séances utiles dans le cadre des projets en cours.

La section fait donc sienne la citation de Voltaire dans sa Correspondance : « Sans variété, point de beauté. »

Sylvain Jaquenoud

Secrétaire général adjoint et
responsable du secrétariat parlementaire

faits marquants 2015 – 2016

Intégration des nouveaux locaux

Le retour dans les locaux historiques rénovés de la place du Château 6, en juillet 2015, a permis au secrétariat parlementaire de s'installer dans de beaux espaces au 2^e étage. Il se les est rapidement appropriés, exploitant au mieux leurs potentialités. Quelques travaux complémentaires ont été nécessaires, les derniers pendant la pause estivale 2016. Par ailleurs, une très réussie opération « portes ouvertes » a permis de présenter l'ensemble du bâtiment aux député-e-s, le 8 mars 2016.

Nombreux changements au sein du Grand Conseil

Pas moins de treize démissions, soit pas loin de 10% de l'effectif, sont intervenues au Grand Conseil en 2015-2016. Ce nombre est certainement influencé par les élections communales du printemps 2016 et la perspective des cantonales de 2017.

Annulation de séances plénières

L'année parlementaire 2015-2016 a été « rythmée » par l'annulation de quelques séances plénières par manque de matière. Cela a logiquement provoqué l'intérêt des médias, et des interrogations des groupes politiques et des député-e-s, comme du Secrétariat général, sur les causes, forcément multiples, de cette situation, et sur son caractère durable ou temporaire.

Améliorations au fil de l'eau

Fidèle à l'esprit voulu par la direction du service, le secrétariat parlementaire cherche à saisir chaque occasion d'améliorer les prestations fournies, par petites ou grandes touches. Cette année, par exemple, il a procédé à une refonte du site Internet pour offrir des pages d'accueil distinctes aux députés et au grand public ; introduit un « storyboard » pour permettre au Bureau et aux président-e-s de groupes de suivre l'état du travail en commissions et en particulier l'avancement de la préparation des rapports ; développé sur Confluence une plateforme pour le Bureau et une autre pour la gestion des invitations présidentielles ; travaillé par skype avec la Présidente du Grand Conseil, etc.

Une « année Parmelin »

Le Bureau du Grand Conseil s'est rendu à Berne, le 9 décembre 2015, pour assister à l'élection au Conseil fédéral qui a vu le retour du Canton de Vaud à l'exécutif fédéral. L'élu, M. Guy Parmelin, par ailleurs ancien député, a pris le temps de s'entretenir avec le Bureau avant l'ouverture de la séance. Cette « année Parmelin » s'est poursuivie le 17 décembre par la réception officielle du nouveau conseiller fédéral à Nyon. Enfin, M. Parmelin a invité le Bureau le 13 juin 2016, à Berne, à la Maison de Wattenville, lieu de réception du Conseil fédéral, pour un échange, puis l'a accompagné au Palais fédéral pour une collation à laquelle ont également participé nombre de parlementaires fédéraux vaudois.

Suivi des objets parlementaires en retard

Le secrétariat parlementaire a mis en place un suivi systématique des objets parlementaires en retard, à savoir ceux auxquels le Conseil d'Etat n'a pas répondu dans les délais légaux. Cette liste extraite à la fin de chaque trimestre est adressée pour validation aux sept secrétariats généraux de département et à la Chancellerie d'Etat ; après validation, elle est fournie à la Commission de gestion. L'état au 31 décembre est la référence unique pour l'application par le Conseil d'Etat de l'article 111, alinéa 3 LGC qui prévoit que « Dans le cadre de son rapport annuel, [il] renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été renvoyés et auxquels il n'a pas été donné suite alors que le délai pour répondre ou rapporter est échu. » Un groupe de travail comprenant des représentants de ces huit entités et du Secrétariat général du Grand Conseil se réunit lorsque nécessaire pour assurer la coordination.

Election du nouveau médiateur cantonal

Suite à la démission de Mme Véronique Jobin, première médiatrice cantonale, pour le 31 décembre 2015, la direction du Secrétariat général a été la cheville ouvrière de la désignation de son successeur. Le 24 novembre 2015, le Grand Conseil a suivi la proposition du Bureau et élu M. Christian Raetz comme nouveau médiateur cantonal, jusqu'au 31 décembre 2017.

Perspectives d'avenir

Changement de législature et complexe parlementaire

Le Secrétariat parlementaire, comme « état-major de l'état-major », est concerné au premier chef par les événements qui vont se produire tout au long de l'année parlementaire 2016-2017, à savoir, dans l'ordre : inauguration du nouveau parlement, élections cantonales, mise en service du nouveau parlement, changement de législature.

Cette période extrêmement chargée a été anticipée autant que faire se peut, sous la houlette du secrétaire général, par la mise sur pied de groupes de travail et l'identification de responsables pour chaque mission. Tout ce qui pourra être préparé à l'avance, en amont de la période avril – juin 2017, le sera. Un projet informatique a été lancé pour permettre des gains maximums de temps et d'efficacité dès le soir même des élections du 30 avril 2017. Cependant, l'équipe du Secrétariat parlementaire sait qu'elle devra faire face à une situation tout à fait exceptionnelle, en termes de charge et d'imprévus, et s'y tient prête.

Projet Bleu-SIEL (Système d'Information Exécutif et Législatif)

L'année 2015-2016 aura été une année impactant peu le Secrétariat général, hormis le secrétaire général lui-même, l'essentiel du travail se situant dans le choix du mandataire et la préparation de l'EMPD. Celui-ci a finalement été adopté par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2016 et transmis au Grand Conseil. Les travaux d'implémentation nécessiteront, outre une mobilisation importante et permanente de ressources, une collaboration étroite et ininterrompue entre le Secrétariat général et la DSI, avec l'appui des consultants issus du mandataire.





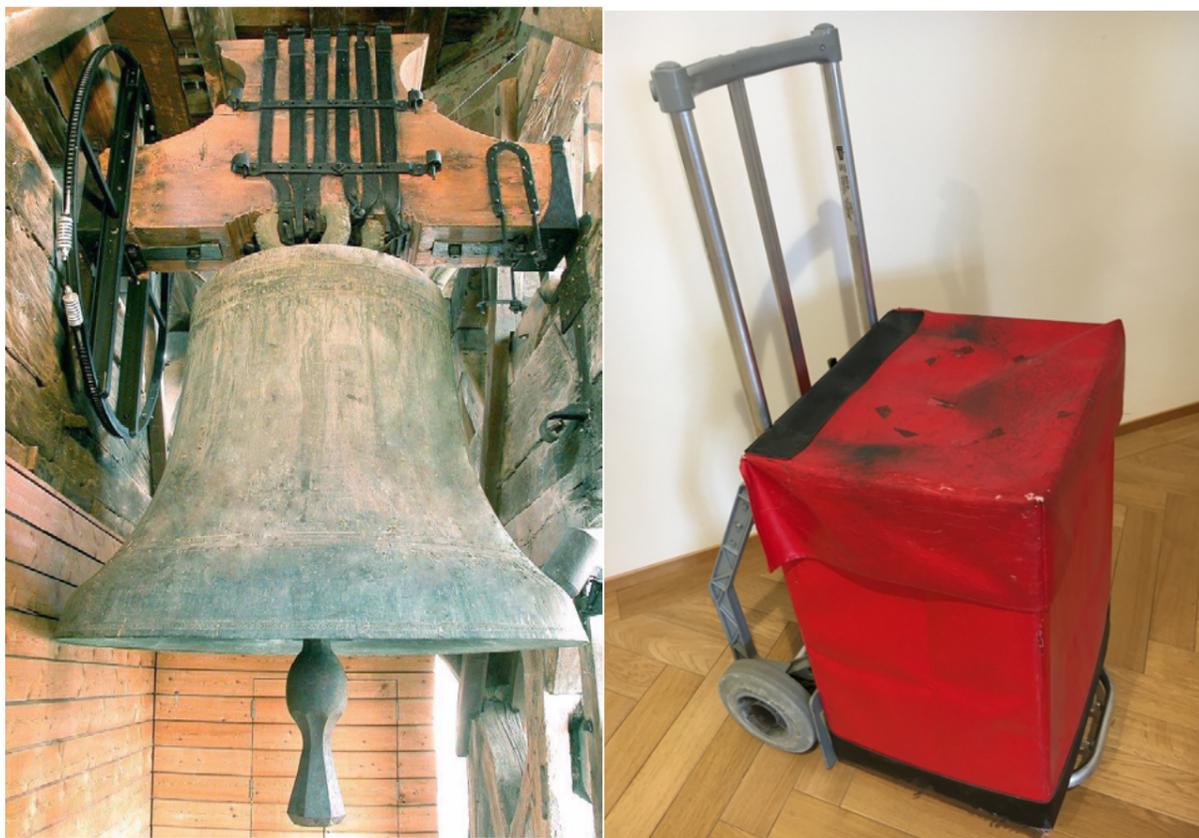
Les amours de Marie-Madeleine et Albert

Le saviez-vous ? Le Grand Conseil est le théâtre de discrètes amours, celles de Marie-Madeleine et Albert. Des noms qui ne vous sont peut-être pas inconnus si vous tendez parfois l'oreille aux conversations du personnel du Secrétariat général et des huissiers. En effet, pour paraphraser « Le coq et la pendule » de Claude Nougaro, l'on pourrait écrire : « Sur une colline de Lausanne / Un chariot aimait une cloche »...

Un chariot ? Albert, bien entendu ! L'engin rouge vif qui transporte, avant et après chaque séance du Grand Conseil, entre la place du Château 6 et le palais de Rumine, les dizaines de kilos de matériel et de documentation nécessaires aux représentants du Secrétariat général ou à distribuer aux député-e-s, poussé ou tiré par les huissiers – qu'ils en soient ici remerciés.

Une cloche ? Marie-Madeleine évidemment, alias « le bourdon », la première des sept cloches de la cathédrale. Fondue en 1583 par François Sermond de Berne, d'un diamètre de 208 cm et d'un poids de 6'600 kg, elle sonne, en la bémol, pour annoncer chaque séance du Grand Conseil. Précisément une demi-heure avant la séance, et ce pendant 12 minutes – sur instructions précises du Secrétariat parlementaire quant au calendrier. Aucune excuse pour les retardataires !

Cet amour, bien évidemment contrarié, prendra sans doute fin en mai ou juin 2017, lorsque le Grand Conseil intégrera enfin sa nouvelle Maison. Albert ne sera alors plus nécessaire. Peut-être le hissera-t-on alors un jour en haut de la cathédrale...



chiffres clés 2015-16

150 député-e-s

Le secrétariat parlementaire a procédé, en 2015-2016, aux nombreuses opérations liées à treize démissions au sein du Grand Conseil.

7 groupes politiques

Le Grand Conseil aura à nouveau connu, cette année, des modifications de la force de certains groupes politiques. D'abord avec la sortie du groupe UDC de M. Claude-Alain Voiblet, désormais indépendant ; ensuite, début juillet 2016, avec le transfert de Mme Lena Lio du groupe Vert'libéral au groupe UDC. Chaque modification du nombre de membres de groupes a des conséquences dans la gestion de la nomination des commissions.

34 séances plénières

Le secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat détaché au Palais de Rumine. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant 142,5 heures en tout.

755 points à l'ordre du jour

Au cours de l'année, pas moins de 755 points ont été portés à l'ordre du jour des 34 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

295 objets déposés

Pour chaque objet, le secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

53 questions orales	16 simples questions
139 interpellations	47 postulats
26 motions	7 initiatives
7 résolutions	

23 séances du Bureau

Le secrétaire général et son adjoint, ainsi que les secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

146 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions

Le secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les secrétariats généraux des départements. En 2015-2016 :

104 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème

34 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique

8 objets ont été transmis à une commission de surveillance

50 envois électroniques de documents aux députés

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, reléguant ainsi le papier à des cas exceptionnels (documents comprenant plus de quarante pages).

20 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence

11 décomptes d'indemnités des député-e-s

Chaque mois, le secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2015-2016, le montant total s'est élevé à CHF 4'108'842,90, décomposé comme suit :

- indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 353'800.-
- séances plénières : CHF 2'394'370.-
- séances du Bureau et des commissions : CHF 939'200.-
- frais administratifs et informatiques : CHF 90'000.-
- frais de transport : CHF 331'472,90

Activité intense en attendant les nouvelles salles de commissions

Ce début d'année parlementaire a été marqué par le retour dans notre bâtiment après un « exil » d'une année pour cause de travaux. Comparativement à son ancien emplacement, la section occupe dorénavant le 3^e niveau. Ce nouvel espace réaménagé offre aux collaboratrices et collaborateurs, par le biais de bureaux privatifs ou par binômes, des conditions idéales de travail. Le hall central ainsi que les bureaux ont pu être agrémentés de quelques toiles, affiches et autres photographies, grâce à une fructueuse collaboration avec le Musée cantonal des beaux-arts, ainsi qu'avec le Musée de l'Elysée. La première édition de nos portes ouvertes en date du 8 mars 2016 a permis aux député-e-s, et autres invités de découvrir ce nouvel aménagement.

Si le lieu change, l'activité reste continue et intense, avec même une légère progression par rapport à l'exercice 2014 – 2015. En effet, durant cette année 2015 – 2016, 242 séances, réparties sur l'ensemble des commissions (instituées, ad hoc, interparlementaires de contrôles), ont été tenues, pour un total de plus de 580 heures de séances. Parallèlement à cette activité usuelle, la section continue à réfléchir à l'amélioration de son fonctionnement par le biais de divers projets internes et mises à jour de procédures.

Les pages suivantes de ce chapitre mettent en exergue un projet important de calibrage des prestations ; elles fournissent également au lecteur diverses données statistiques, ainsi qu'un descriptif de plusieurs dossiers pour lesquels notre secrétariat a fourni un travail significatif en terme de prestations, dans des domaines très variés allant de la formation aux infrastructures, en passant par la fiscalité. Finalement, un focus métier est porté sur le fonctionnement de la Commission des grâces.

En attendant l'avènement du nouveau Parlement et de ses nouvelles salles de commissions in situ, la section des commissions parlementaires continue à œuvrer au bon fonctionnement du Législatif dans un esprit positif alliant dynamisme et adaptabilité.

Fabrice Mascello

Responsable de la section des commissions



Projets réalisés et en cours

Calibrage des prestations

La section des commissions applique depuis janvier 2016 un calibrage interne des prestations à fournir pour les objets attribués par le Bureau du Grand Conseil aux commissions.

Le calibrage utilisé compte quatre niveaux (de 1 à 4) et établit les prestations à fournir par les secrétaires de commissions, sous réserve des décisions des commissions. Tous les niveaux comprennent les prestations de base (organisation logistique, prise de notes, suivi administratif...), les niveaux 2 à 4 impliquent une gradation des services rendus aux commissions en fonction de l'importance et de l'urgence de l'objet. Dans ce cadre, il est question de rédaction de synthèses et de projets de rapport, de communication, de recherches documentaires, etc. A l'instar des dossiers mis en exergue dans le chapitre « Objets importants traités en commissions ».

Concrètement, la direction du Secrétariat général analyse la liste des objets attribués aux commissions par le Bureau du Grand Conseil ; est alors établie une catégorisation provisoire des objets selon leur densité ou leur complexité, et leur nature (forme d'intervention). Lors de la nomination des commissions, le Bureau décide du calibrage des prestations pour chaque objet, sur la base du ce préavis et de son appréciation politique du dossier.

En phase test, le calibrage est communiqué à titre indicatif aux secrétaires de commissions, qui documentent les prestations réellement fournies. Un bilan intermédiaire a été présenté au Bureau en septembre 2016 ; il fait le point entre les calibrages – et donc les prestations – validés par le Bureau et les prestations réellement mises en œuvre au sein des commissions.

Formation

L'Etat de Vaud offre une palette de formations très intéressantes via sa collaboration avec le CEP. Les collaborateurs peuvent également en suivre d'autres par le biais de diverses structures telles que l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Ce dernier a d'ailleurs donné l'opportunité à un collaborateur de notre section de rédiger le

questionnaire de satisfaction dont les premiers résultats ont pu être analysés en septembre 2015, avec un impact concret aboutissant notamment à la modification du site Internet. Par ailleurs, chaque section organise des formations internes mettant en avant les compétences disponibles au sein des divers services de l'Etat. Fort d'une expérience positive avec le Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) en mars 2015 sur la rédaction de communiqués de presse, la section des commissions a mis sur pied une formation avec les secrétaires des chefs de départements le 30 septembre 2015. Cette rencontre a permis un échange constructif entre deux structures qui collaborent, notamment lors de la nomination des commissions. Le secrétariat parlementaire, également concerné, s'est joint à cet échange qui a permis non seulement une prise de conscience des contraintes de chacun, mais aussi un ajustement de certains éléments garantissant une meilleure communication des informations. D'autres thèmes sont d'ores et déjà prévus pour les années à venir.

Procédures internes de travail

Le toilettage des procédures de la section arrive à bout touchant. Si le déclencheur de ce genre de travaux est souvent interne, il arrive qu'un élément externe impacte ces processus et exige une réflexion en profondeur, avec une refonte importante de certaines méthodes de travail.

C'est le cas pour la Commission thématique des pétitions (CTPET), dont l'un des dossiers a mis en évidence la problématique de la protection des données concernant les documents mis en ligne par le Secrétariat général du Grand Conseil. Le pétitionnaire concerné a fait valoir son « droit à l'oubli numérique » en demandant l'effacement de ses données personnelles dans les contenus en ligne auprès du Bureau et a été suivi par ce dernier.

Un processus d'amélioration de la gestion des données personnelles a dès lors été déclenché quant au traitement des pétitions concernant les personnes. Ce constat a entraîné la refonte complète de la procédure y relative ainsi que la création des documents / formulaires nécessaires à cette mise en œuvre.

objets importants traités en commissions

En plus de la logistique et de la tenue des notes de séances inhérentes aux prestations de base, voici quatre dossiers parmi d'autres pour lesquels le secrétariat des commissions a fourni un travail significatif, toujours en étroite collaboration avec les présidences et parfois dans des délais fort restreints. Ces prestations spécifiques ont pu prendre la forme d'organisation d'auditions, de gestion et recherche documentaire, de synthèse de travaux, de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapports.

Enfances volées et personnes détenues administrativement (RC – 269)

Une commission ad hoc s'est penchée sur ce dossier relatif au rapport du Conseil d'Etat sur les postulats Jean-Michel Dolivo et Josée Martin. Des mesures ont été prises par le Canton afin de sauvegarder les archives et en favoriser l'accès, ainsi que pour fournir une aide financière d'urgence aux victimes. Le rapport examiné évoque largement le contexte fédéral et l'importance d'une reconnaissance publique par un travail historique et le versement d'une aide immédiate. Une organisation et une couverture médiatique particulières ont dû être mises en place dans la mesure où le Grand Conseil a fait une déclaration solennelle, devant certaines associations concernées par le dossier.

Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) (RC-280 maj. et min.)

Durant deux séances, une commission ad hoc a analysé cet objet relatif au financement de la FEM, qui est, dans les faits, l'aboutissement d'un processus de 40 ans. Ce dossier a nécessité les auditions des syndicats et de la direction de la FEM, ainsi que la rédaction d'un avis de droit par le Service juridique et législatif (S JL). Ce dossier clivant a partagé la commission qui a décidé à la majorité d'un préavis allant à l'encontre de la position du Conseil d'Etat, amendant le texte du décret. Cet objet a fait l'objet d'un rapport de minorité.

3^e réforme de l'imposition des entreprises (RC – 239)

Dans le cadre de ses travaux sur le projet de budget 2016, la Commission des finances (COFIN) a été nantie du rapport du Conseil d'Etat traitant de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et y a consacré trois séances. Elle a validé l'ensemble du paquet législatif, sans modification au vu des efforts consentis par l'ensemble des partenaires, mais a déposé une motion visant à analyser en profondeur la situation des collectivités locales du canton et les réformes à envisager en matière de péréquation.

EMPD tram & axes forts (RC – 294)

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) a examiné les projets visant à renforcer le réseau de transports publics de l'agglomération Lausanne-Morges, qui concentre 52% des emplois du canton. Les engagements de l'Etat dans ces projets approuvés et cofinancés par la Confédération s'élèvent à environ 453 millions de francs (prêts, garanties, préfinancements et crédits). Pour examiner ces importants projets développés conjointement avec les communes, la CTITM a siégé à trois reprises et procédé à une visite in situ des infrastructures prévues. Elle s'est également informée sur la gouvernance de ces projets emblématiques dans lesquels les transports publics de la région lausannoise (tl) jouent un rôle essentiel.

chiffres clés 2015-16

242 séances de commissions

dont 147 pour les commissions instituées (surveillance, thématiques et permanentes) et 95 pour les commissions ad hoc.

580 heures de séance

dont 380 pour les commissions instituées et 200 pour les commissions ad hoc.

22 auditions

La Commission thématique des pétitions est celle qui a reçu en séance plénière le plus de personnes et entités.

COFIN siège le plus souvent

Avec 21 séances, la Commission des finances est celle qui a le plus siégé, en nombre de séances.

8 heures

C'est la durée des séances de commissions les plus longues, les plus courtes moins d'une demi-heure.

26 objets traités

La Commission thématique de la santé publique est celle qui a traité le plus d'objets.

33,3%

La Commission thématique liée aux transports et à la mobilité est celle qui a le plus siégé hors Lausanne, avec un tiers de ses séances sur site, soit 3 sur 9.

COGES siège le plus longtemps

Avec 63 heures, la Commission de gestion est celle qui a le plus siégé, en termes d'heures cumulées.

Base légale et activités de la Commission des grâces

La grâce n'est ni l'oubli du délit ni l'abolition de la culpabilité du délinquant ; elle est simplement la remise, totale ou partielle, de l'exécution d'une condamnation. Elle ne s'applique qu'à un coupable dont la responsabilité pénale a été légalement constatée par un jugement passé en force. On a coutume de dire que la grâce est le « fait du prince », ce qui exprime le fait que l'octroi de la grâce n'est en soi soumis à aucun critère particulier. Toutefois, le Grand Conseil et sa commission pouvant difficilement substituer leur appréciation des faits à celle du juge pénal, la commission se limite en principe aux faits nouveaux survenus après jugement et qui feraient paraître l'exécution de celui-ci d'une rigueur excessive. La compétence du Grand Conseil pour octroyer la grâce dans le Canton de Vaud repose sur l'art. 109, alinéa 1^{er} Cst-VD. Les demandes de grâce sont régies par les articles 103 et ss. de la Loi sur le Grand Conseil.

Le secrétariat de la Commission des grâces implique essentiellement des prestations de coordination et de logistique, ainsi que d'information, notamment vis-à-vis des recourants et du public. Il travaille en étroite collaboration avec le Service juridique et législatif (S JL) chargé, en amont, de l'instruction de la demande de grâce. Si le S JL estime que celle-ci est recevable, la Commission des grâces est alors nantie du dossier comprenant le préavis du Conseil d'Etat, un récapitulatif de l'affaire ainsi que les préavis des différentes instances concernées (Ministère

public central, juge qui a prononcé la condamnation et, cas échéant, direction de l'établissement où le condamné exécute sa peine).

La Commission auditionne chaque recourant dont la demande lui parvient. Le S JL, dont le chef de service participe aux séances, se tient à disposition des député-e-s pour des précisions sur certains aspects juridiques du dossier. La commission émet un préavis et établit un rapport à l'attention du Grand Conseil. Vu la confidentialité particulière de son contenu, ce rapport, partiellement anonymisé, n'est pas tenu à disposition du public. Seules les initiales du ou de la requérant-e figurent à l'ordre du jour du Grand Conseil. Et le plénum se prononce sans discussion, au scrutin secret, sur la proposition de la commission. La procédure prend fin avec la signature par le Conseil d'Etat d'un décret entérinant la décision du Grand Conseil.

Une à deux demandes de grâce sont généralement traitées par séance, générant en moyenne 30 heures de travail pour le secrétariat. Entre juillet 2015 et juin 2016, trois demandes ont été traitées par la Commission qui n'est entrée en matière que pour l'une d'elles. Dans cette période, une demande inédite a été déposée pour un animal ; le S JL l'ayant déclarée non recevable, la commission n'a pas été saisie. On observe une diminution du nombre de demandes de grâce d'année en année. L'abandon en 1997 des expulsions judiciaires prononcées par les tribunaux participe en partie de cette tendance.

Une équipe renouvelée

Le début de l'été 2015 a été marqué par l'arrivée de deux nouvelles rédactrices, Marie Poncet Schmid et Fabienne Morales. Après une formation de publication assistée par ordinateur (PAO), elles ont pu très vite et efficacement compléter les rangs du Bulletin dans tous les domaines relatifs à nos responsabilités : rédaction des débats et traitement des objets parlementaires, relectures et processus de publication.

Ayant longtemps fonctionné en vase clos en raison de la spécificité de leur mission, les rédactrices du Bulletin se sont ouverts cette année aux différentes activités du Secrétariat général en rejoignant des groupes de travail — plaquette du nouveau parlement, formation des députés — ou en organisant la sortie annuelle des collaborateurs de juillet 2016 placée sous le signe du bien-être et de notre conscience de la nature.

Philippe Bastide
Responsable du Bulletin du Grand Conseil



Projets réalisés et en cours

La numérisation des anciens tomes du Bulletin

Plus encore que pour les autres sections du Secrétariat général, l'annulation de cinq séances plénières a donné l'occasion aux rédacteurs du Bulletin de se pencher sur certains projets d'envergure visant à améliorer la publicité des débats. Conformément au souhait exprimé par les députés lors de l'enquête de satisfaction réalisée l'année dernière, l'équipe rédactionnelle du Bulletin a décidé d'élaborer un projet de numérisation des anciens numéros du Bulletin — de 1830 à 1998 — qui n'existent actuellement que sous format papier. La section du Bulletin est d'autant plus intéressée par cette nouvelle mission que, depuis le retour du Secrétariat général dans les locaux de la Place du Château et l'installation de l'unique collection complète des volumes dans ses locaux du 1^{er} étage, elle a pour mission de répondre aux diverses demandes concernant les législatures précédentes.

La numérisation, confiée à l'entreprise genevoise SCANFOX, n'interviendra qu'à partir du mois de décembre 2016, mais elle a nécessité un important travail préparatoire durant les premiers mois de l'année : localisation et tri d'une collection complète des Bulletins, demande de devis auprès de différents prestataires de services, tests de qualité et de reconnaissance optique des caractères, etc. Si la partie numérisation sera externalisée auprès d'une entreprise genevoise, une part importante du travail échoira à l'équipe du Bulletin : contrôle de la complétude, pagination, indexation des sommaires et mise à disposition des fichiers sur Internet. Pour effectuer cette nouvelle mission, le Bureau du Grand Conseil, dans sa séance du 19 mai 2016, a renouvelé sa confiance à Mme Marie Poncet Schmid en prolongeant de vingt-quatre mois son contrat de durée déterminée initialement prévu pour le rattrapage de la publication des volumes de la législature 2007-2012.

A la fin de l'année 2019, la consultation en ligne de l'entier de la collection du Bulletin — de 1830 à 2019 — devrait être possible. Pour faciliter la navigation dans ces quelque 400'000 pages, la section du Bulletin réfléchit d'ores et

déjà à la confection de « tables analytiques » et à l'élaboration — en collaboration avec le Bureau d'information et de communication et la Direction des systèmes d'information — d'un moteur de recherche *full text*, à même d'aller rechercher de l'information à l'intérieur de fichiers pdf.

Rattrapage de la publication

Au 30 juin 2016, les dix-neuf premiers tomes de la législature 2007-2012 ont été imprimés ou envoyés à la CADEV pour impression. Conformément au calendrier communiqué au Bureau du Grand Conseil en mai 2015, le rattrapage devrait ainsi être terminé au 30 novembre de cette année, mettant un terme aux nombreuses années pendant lesquelles la publication du Bulletin a été rendue impossible en raison des problèmes liés aux programmes Feuille de style (FST) et Publishware. Suite aux retours de quelques utilisateurs, le poids des fichiers mis à disposition sur le site Internet du BGC a été optimisé pour que les volumes soient également lisibles sur tablettes et smartphones. Pour la même raison, les boutons interactifs permettant l'accès du tome législatif vers le tome exécutif ont dû être supprimés.

Reconnaissance vocale

Après une présentation de la section du Bulletin au Bureau du Grand Conseil de quatre entreprises actives dans le domaine de la reconnaissance vocale automatique, le Bureau a décidé d'expérimenter cette technique pendant l'année parlementaire 2016-2017. Des tests comparatifs effectués en début d'année par l'équipe du Bulletin semblent donner un léger avantage à l'entreprise VOCAPIA, notamment grâce à une collaboration avec la Radio Télévision Suisse (RTS) qui a permis de développer un module spécifique pour la reconnaissance des phonèmes romands. Dès le début de la rentrée parlementaire, certains débats représentatifs des travaux de notre parlement feront ainsi l'objet d'une reconnaissance vocale automatique.

